news tank higher ed & research

L'abonnement à News Tank est payant, merci de respecter la propriété intellectuelle et de ne pas transférer cet article sans autorisation préalable de News Tank.
Imprimé par Xavier Teissedre pour son seul usage (ab. n° 13929)

Partenariats avec les industriels : éviter le « dumping » et le « low cost français » (colloque CPU)

Bordeaux - Publié le mercredi 29 août 2018 à 16 h 33 - Actualité n° 127478

« Il est important que les industriels aient la même considération pour un chercheur français que pour un américain ou autre », déclare Pascale Augé, présidente du directoire d'Inserm Transfert. Si elle « comprend qu'il faille aller le plus vite possible » pour rédiger les accords de collaboration, elle estime qu'« une précipitation qui aurait pour conséquence une certaine dévalorisation de la recherche française n'est pas une bonne approche sur le long terme ». « Aujourd'hui, il y a une tendance à essayer de faire du low cost français ! ».

La présidente du directoire d'Inserm Transfert s'exprime à une table ronde sur la recherche partenariale, au 6e colloque annuel des vice-présidents recherche et valorisation de la CPU (Conférence des présidents d'université), qui s'est tenu à Bordeaux les 27 et 28/08/2018.

Michel Mortier, délégué général à la valorisation du CNRS, pointe aussi un risque de « dumping » : « On fera plus attention, quand on négocie des accords-cadres nationaux [avec des industriels], à prendre langue avec les universités qui ont beaucoup de relations avec l'industriel donné, de manière à ce qu'il n'y ait pas de dumping et qu'on soit d'accord a minima sur les conditions des relations ».

« Parce que je sais bien qu'une fois qu'un accord-cadre est signé avec le CNRS, il peut être utilisé pour le meilleur et pour le pire par l'industriel », ajoute-t-il. « Il ne faut pas qu'on se mette dans une mauvaise relation avec nos partenaires universitaires à cause de ces accords-cadres. »

Patrick Maestro, directeur scientifique du groupe Solvay, dénonce quant à lui la lourdeur administrative de certains accords-cadres : « Quand on a un accord-cadre avec le CNRS et qu'au niveau d'une délégation régionale, on le remet en cause pour tel et tel alinéa, c'est un peu énervant, car il faut pouvoir aller vite [et] boucler les contrats rapidement ! » Et d'ajouter : « Parfois, on perd six mois sur deux alinéas qui correspondant à des choses qui n'arriveront jamais. Il vaut mieux avoir un bon compromis à 98 %. »

Problèmes de respect de la confidentialité, nécessité de points d'entrée uniques dans les universités pour les industriels, limites des thèses Cifre, temps passé à trouver des financements au détriment de la recherche… News Tank retranscrit ici quelques échanges de cette table

ronde du 27/08/2018, qui s'est déroulée à l'Université de Bordeaux.

La confidentialité : « Un vrai souci »

Jean-François Letard, qui préside la société Olikrom après avoir été chercheur au CNRS pendant 17 ans, estime que démarrer des contrats de collaboration avec des établissements de recherche n'est « franchement pas sa priorité », car ce sont des procédures qu'il juge, lui aussi, complexes et trop lentes.

> *Par ailleurs, « si quelque chose nous fait aujourd'hui hésiter à démarrer des collaborations avec des laboratoires [académiques], c'est la confidentialité ; on a un vrai souci autour de cela ». « Si on livre notre problématique à un chercheur [académique], je fais le pari que quelques mois ou années après, il citera l'enjeu dans l'introduction de sa publication ».*

Pour lui, ce sujet freine aujourd'hui clairement la création de partenariats. Et de préciser que depuis qu'il a monté sa société pour « faire exactement la même recherche », il signe beaucoup plus de contrats de collaboration avec des industriels.

Universités : « Du mal à tenir nos troupes »

« Sur la confidentialité, on a un vrai souci dans les universités », confirme Christophe Derail, VP délégué à la recherche partenariale et au transfert de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour.

« Car, dans les personnes associées à des projets de recherche, il peut y avoir des stagiaires, et là, les laboratoires et les établissements ont beaucoup de mal à tenir leurs troupes ». Selon lui, ces aspects de respect de confidentialité ne sont peut-être pas assez présents dans la formation des étudiants.

Un cas récent avec Sanofi à l'Université de Bordeaux

« C'est vrai qu'aujourd'hui, il y a des documents qui sortent des laboratoires, qui peuvent traîner sur le net, des CV d'étudiants donnant le titre de leur stage avec un industriel, etc. », indique Éric Papon, VP innovation et relations avec les entreprises de l'Université de Bordeaux.

> *« Récemment, avec Sanofi, on a eu une alerte de ce type avec un étudiant dont le CV publié sur LinkedIn contenait des éléments totalement confidentiels. »*

Incompréhension sur le degré de maturité attendu

Éric Papon pointe aussi un autre problème dans la relation avec les industriels : les demandes de ces derniers sont parfois mal comprises par les laboratoires académiques. « Quand un industriel nous pose une question à un niveau de maturité élevé sur l'échelle TRL qui va de 1 à 9, et que le chercheur répond à une échelle très basse, on fait un grand écart. Cette question de la meilleure définition possible du degré de maturité attendu par l'industriel nécessite vraiment un accompagnement du chercheur ».

Bientôt des « alliance managers » au CNRS

« On a besoin d'avoir des points d'entrée uniques [dans les universités] », indique pour sa part Patrick Maestro aux VP recherche présents. « Quand je vais dans des universités américaines, j'y rencontre des "business developers" qui m'orientent vers les chercheurs avec qui je pourrais parler de telle ou telle thématique, ce qui peut générer des collaborations auxquelles je n'aurais pas pensé. »

> *« Donc "publiciser" ce que vous faites et vos activités scientifiques et techniques est très important. (…) À vous aussi de sonder l'industriel pour savoir s'il vient juste pour "piquer" tel ou tel truc ou s'il a une vraie volonté de partenariat sur le long terme. »*

« Nous allons mettre en place des "alliance managers" CNRS avec chaque grand groupe [industriel]. L'idée est que l'alliance manager soit vraiment la personne-ressource pour les labos et cet industriel, un interlocuteur unique, y compris pour nos dix instituts », indique Michel Mortier à ce sujet.

Thèses Cifre : intéressant, mais chronophage

« On signe beaucoup de conventions Cifre. Le dispositif Cifre est très intéressant, mais parfois consommateur de temps, car à chaque convention, on est obligé de négocier le contrat d'accompagnement avec l'industriel. C'est des fois un peu compliqué de faire comprendre à nos partenaires industriels qu'une thèse Cifre n'est pas pour nous une prestation d'encadrement ».

« S'il n'y a pas un minimum de temps dans le laboratoire, cela ne fait pas sens. On n'est pas là juste pour diriger des thèses "pour le compte de". Il faut que le doctorant soit formé dans les deux univers et que ses travaux de recherche soient partagés. C'est quelque chose pour nous d'intangible ».

> *« L'enveloppe des Carnot est sans doute un peu insuffisante*

Par ailleurs, « le CNRS aime bien l'esprit du label Carnot qui fonctionne bien [même si] l'enveloppe des Carnot est sans doute un peu insuffisante aujourd'hui ».

De plus en plus de « managers de recherche » et de moins en moins de chercheurs

« Je n'ai jamais fait autant de recherche que maintenant! », lance aussi Jean-François Letard, de la société Olikrom. « Car aujourd'hui, j'ai une vraie équipe qui n'est dédiée qu'à cela, personne ne me dit : "je dois partir pour un congrès", "il faut que je publie", etc. (…) J'ai un laboratoire pour moi tout seul, c'est le rêve par rapport à ma vie première ! »

> *« Devoir passer dans le privé pour faire de la recherche ?*

« J'entends de Jean-François Letard que maintenant qu'il est dans le privé il peut enfin faire de la recherche. C'est une vraie difficulté qu'on a tous connue au cours des années : on est tous devenus des managers de recherche et de moins en moins des chercheurs », répond Michel Mortier.

> *« En dehors des heureux lauréats d'ERC qui peuvent dignement faire de la recherche et s'occuper essentiellement de leurs projets pendant quatre ans, il faut bien reconnaître qu'on est tous aujourd'hui à la recherche quasi quotidienne de financements. (…) Est-ce logique de devoir passer dans le privé pour dire "ça y est je peux faire de la recherche" ? »*

Conférence des Présidents d'Université

La CPU est une association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Elle s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Général | Gouvernance | Effectifs

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Tutelles	• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales. • Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Conférence des Présidents d'Université
103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE

Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »